



25 mars 2021

(21-2457)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: LOI DE 2013 SUR LES ENTREPRISES ET
LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi de 2013 sur les entreprises et la réforme de la réglementation
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1498_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/C/1

Brève description du texte juridique notifié

Ce texte abroge l'article 52 de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets de façon à assurer une pleine protection du droit d'auteur sur les œuvres artistiques qui sont copiées pour la production d'articles en série, pendant la durée de vie de l'auteur plus 70 ans. Il accorde le droit de modifier les exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes sur les interprétations et exécutions sans affecter le régime existant de sanctions pénales.

Ce texte modifie l'article 170 de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets de façon à conférer au Secrétaire d'État le pouvoir de réduire la durée du droit d'auteur sur des œuvres qui existaient déjà au moment où les dispositions de la Loi de 1988 sont entrées en vigueur et qui ne sont pas publiées, autres que les photographies ou les films.

Il apporte une série de modifications à la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets de façon à permettre (par l'intermédiaire de règlements) l'introduction de systèmes d'octroi de licences pour les "œuvres orphelines" et à autoriser des systèmes volontaires d'octroi de licences collectives étendues. Cette partie insère également une nouvelle annexe dans la Loi qui confère au Secrétaire d'État le pouvoir d'exiger d'un organisme chargé de délivrer des licences qu'il adopte un code de pratique dans certaines circonstances, et qui contient des dispositions concernant l'octroi de licences sur les droits des interprètes ou exécutants.

Le texte prévoit la mise en œuvre de la Directive de l'UE 2011/77/UE au titre de la Loi de 1972 sur les Communautés européennes, tout en maintenant les niveaux de sanctions actuels en cas d'atteinte au droit d'auteur.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	25 avril 2013
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	10 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2013/24/introduction/enacted
Organisme ou autorité responsable	<p>UK Intellectual Property Office</p> <p>Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni</p> <p>information@ipo.gov.uk</p> <p>0300 300 2000</p> <p>Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.